

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VERBIESLES**

**Séance du vendredi 16 décembre 2016**

Nombre de membres
-------------------

En exercice : 11
------------------

Présents : 10
---------------

Par suite d'une convocation en date du mardi 6 décembre 2016, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis en mairie, le vendredi 16 décembre 2016 à 20h30, sous la présidence de Marie-Noëlle Hubert, Maire.

**Etaient présents :** Mmes Marie-Noëlle Hubert, maire, Virginie Gauthier, Brigitte Bongard, Estelle Grioni, MM. Jean-Marie Duprey, Philippe Gauthier, Stéphane Vernier, Pascal Briche, Rodolphe Grandjonc, Hervé Henry.

**Absent excusé :** M. Sylvain Grioni donne pouvoir à Mme Estelle Grioni

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme Brigitte Bongard est désignée comme Secrétaire de séance.

### **Adoption du Compte rendu mercredi 9 novembre 2016**

Le compte-rendu du mercredi 9 novembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

### **Refus de fermeture de la Maison centrale de Clairvaux : Délibération N°44/2016 :**

Madame de Maire donne lecture de la proposition de Vœu et de délibération pour le maintien

de la maison centrale de Clairvaux. La mobilisation des élus est sollicitée par la commune de Ville-sous-La-Ferté et par la Communauté de communes de la région de Bar-sur-Aube.

Cela consiste à voter la proposition de vœu en faveur du maintien en activité de la maison centrale de Clairvaux, à refuser la transmission des listes électorales définitives pour les prochains scrutins et à participer au rassemblement organisé à la Préfecture de l'Aube ce jour à 14h30.

Cette fermeture entraîne la perte de nombreux emplois, le départ de familles qui impactent directement l'économie du territoire. Cette décision n'est pas sans conséquences et elle est de ce fait inacceptable.

### **Délibération N°44/2016 :**

L'annonce de la fermeture de la prison de Clairvaux, site emblématique de l'administration pénitentiaire spécialisé dans la prise en charge des détenus difficiles a suscité un vif émoi tant de la part des personnels pénitentiaires que des élus locaux et de la population.

Cette décision est incohérente et incompréhensible, alors que le Ministre de la Justice annonce, dans le même temps, un plan national pour la création de 10 000 à 16 000 cellules supplémentaires, afin de répondre aux besoins liés à la montée du terrorisme.

Malgré la forte mobilisation du personnel, de la population et des élus, et l'engagement du Ministre de communiquer une analyse détaillée des coûts de réhabilitation, l'Etat accélère le processus de fermeture avec la programmation de la

démolition des bâtiments à compter du 1<sup>er</sup> février prochain et l'engagement de 16 M€ pour fermer Clairvaux et empêcher toute possibilité de révision de cette décision.

Considérant le préjudice moral et financier subi par les personnels ;

Considérant les conséquences dramatiques d'une telle décision au plan économique, social et culturel dans un contexte local déjà très perturbé par le déclin économique ;

Considérant l'acharnement du Ministre de la Justice à vouloir détruire ce site de référence institutionnelle au mépris de la bonne utilisation des deniers publics et de la sécurité des français ;

Considérant que l'aménagement du territoire, dont la question cruciale est régulièrement posée depuis plus de vingt ans, ne peut se faire au mépris de la ruralité ;

Considérant la nécessité d'interpeller les pouvoirs publics et les médias nationaux, afin de préserver un avenir à Clairvaux ;

Après en avoir délibéré,

Le conseil Municipal de la Commune de Verbiesles, votent par 9 voix pour, 0 contre et 2 abstentions et

**ADOpte la motion**, jointe en annexe, votée par les conseils départementaux de l'Aube et de Haute Marne ;

**S'ASSOCIE au mouvement de résistance** de l'ensemble des collectivités des départements de l'Aube et de la Haute-Marne qui consiste :

- pour les maires, à **refuser de transmettre les tableaux rectificatifs des listes électorales** établis au 10 janvier, 6 février, 28 février, 18 avril et 6 juin 2017 pour le déroulement des élections présidentielles et législatives de mai et juin 2017 ;
- 
- pour tous les élus et la population à **participer au grand rassemblement du vendredi 16 décembre prochain à 14h30 à la Préfecture de l'Aube** ;

**ENVISAGE d'autres actions** de mobilisation destinées à convaincre les pouvoirs publics de la nécessité de maintenir une dynamique rurale.

## **Projet d'aménagement des salles communales près du grand lavoir : Délibération N°45/2016 :**

Madame le Maire présente le projet de travaux d'aménagement des salles communales près du grand lavoir.

Madame le Maire propose de retenir ces devis après consultation d'au moins 3 entreprises par poste de dépense :

Entreprises et postes de dépenses	DEVIS			
	N°	DATE	H.T.	T.T.C.
<b>P. BERLOT</b> Électricité	2016-11-2	07/11/2016	2 824,00 €	2 824,00 €
<b>DIMEY Guy Maçonnerie &amp; Rénovation</b> maçonnerie et portes	DE00359	19/02/2015	8 999,14 €	10 798,97 €
<b>Entreprise Perotin</b> Plâtrerie et menuiseries intérieur	2	19/02/2015	2 999,48 €	3 599,37 €
<b>Chaumont Dépannage chauffage</b> Plomberie et robinetterie	220016	27/06/2016	1 753,00 €	2 103,60 €
<b>VS MENUISERIE</b> porte d'entrée	D011287	12/12/2016	1 048,89 €	1 258,67 €
<b>total</b>			<b>17 624,51 €</b>	<b>20 584,61 €</b>

Madame le Maire propose de passer au vote, à savoir que certains postes pourront être revus à la hausse (prises supplémentaires, matériel phonique ...).

Les membres du conseil approuvent l'ensemble des devis et donnent un accord de principe sur les quelques modifications à venir. Ils votent par 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

Mme Virginie Gauthier ne prend pas part au vote.

## Travaux de mise en accessibilité de la Mairie – création d'un stationnement et de sanitaires PMR : Délibération N°46/2016

Madame le Maire rappelle le projet de travaux pour la mise en accessibilité des locaux de la Mairie, la réfection de la cour de la mairie et de sanitaires pour personnes à mobilité réduite.

Des devis complémentaires, notamment la peinture des nouveaux locaux viennent compléter le récapitulatif des dépenses prévues par la délibération N° 33 du 2 septembre 2016.

Entreprises et postes de dépenses	DEVIS			
	N°	DATE	H.T.	T.T.C.
<b>Aménagement du sanitaire PMR</b>				
<b>S.A.R.L. CANGI Loriano</b> Aménagement du bloc sanitaire	2016/6/03805	14/06/2016	3 246,11 €	3 895,33 €
<b>SAS GARNIER</b> électricité	G12633	27/07/2016	589,08 €	706,90 €
<b>VS Menuiserie</b> porte PMR	D00829a	05/02/2016	1 007,90 €	1 209,48 €
<b>Chaumont Dépannage Chauffage</b> plomberie	217615	27/06/2016	1 441,00 €	1 729,20 €
<b>Chaumont Dépannage Chauffage</b> barre de maintien	218116	26/08/2016	88,00 €	105,60 €
	<b>sous-total</b>		<b>6 372,09 €</b>	<b>7 646,51 €</b>
<b>Aménagement de la Mairie</b>				
<b>S.A.R.L. CANGI Loriano</b> Démolition cloison et parquet – dalle	2016/6/03804	14/06/2016	6 782,84 €	8 139,44 €
<b>S.A.R.L. CANGI Loriano</b> carrelage hall d'entrée - avenant 1	2016/11/03914	02/11/2016	807,20 €	968,64 €
<b>SAS GARNIER</b> électricité	G12634	27/07/2016	6 628,68 €	7 954,42 €
<b>VS Menuiserie</b> Porte PMR et fenêtre à soufflet	D00829b	05/02/2016	1 336,09 €	1 603,31 €
<b>Entreprise Perotin</b> Plâtrerie et menuiseries intérieur	2	07/08/2016	2 800,96 €	3 361,15 €
<b>Entreprise Perotin</b> Plâtrerie et menuiseries intérieur	complément doublage coté locatif	11/09/2016	1 215,91 €	1 459,09 €
<b>Entreprise Perotin</b> peinture petit local	archives	23/10/2016	693,04 €	831,64 €
<b>Entreprise Perotin</b> peintures - serrurerie - finitions		15/11/2016	3 464,32 €	4 157,18 €
<b>Entreprise Perotin</b> peintures - serrurerie - finitions		29/11/2016	275,40 €	330,48 €
<b>Entreprise Perotin</b> butoirs et arrêts de porte		20/11/2016	104,70 €	125,64 €
	<b>sous-total</b>		<b>24 109,14 €</b>	<b>28 930,99 €</b>
<b>Stationnement PMR</b>				
<b>COLAS Est</b> Terrassement – enrobé et marquage	OF-2015010003-0273	26/07/2016	4 470,00 €	5 364,00 €
	<b>TOTAL</b>		<b>34 951,23 €</b>	<b>41 941,50 €</b>

Les membres du conseil approuvent les devis supplémentaires et votent la mise à jour du récapitulatif des dépenses ci-dessus. Ils votent par 10 voix pour, 0 contre et 0 abstention.  
Mme Virginie Gauthier ne prend pas part au vote.

### **Travaux de réfection de la salle polyvalente :**

Madame le Maire rappelle le projet de réfection des peintures et le remplacement des stores de la salle polyvalente. Un devis présenté par l'entreprise Lionel Perotin s'élevait à 4761,74 €. Il convient d'acter cette dépense pour pouvoir mandater la facture. Les membres du conseil approuvent ce devis.

### **Compte-rendu des différentes commissions et réunions**

Les adjoints font le compte rendu des différentes réunions et commissions auxquelles ils ont assisté (SMICTOM, SIAH Marne Barrois Vallée, commission scolaire, formation recensement, développement économique et grands projets, conseil d'agglomération, conseil communautaire...)

### **Fusion des syndicats intercommunaux d'aménagement hydraulique de la Suize, de la blaise, Marne Vallage, Bassin Marne Amont, Marne Barrois Vallée et Marne Perthois : Délibération N°47/2016**

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique Marne Barrois Vallée ayant fusionné avec cinq autres syndicats. Ce nouveau syndicat se nomme dorénavant Syndicat Mixte du Bassin de la Marne et de ses Affluents (SMBMA). Il convient d'en élire les nouveaux représentants de la commune.

### **Délibération N°47/2016 :**

Le Conseil Municipal de Verbiesles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 2015-991 du 8 août 2015 dite « loi NOTRE »

Considérant le projet de fusion des syndicats intercommunaux d'aménagement hydraulique de la Suize, de la blaise, Marne Vallage, Bassin Marne Amont, Marne Barrois Vallée et Marne Perthois au sein d'un nouveau syndicat,

Considérant le schéma de coopération intercommunal adopté le 29 mars 2016 par le préfet de la Haute-Marne ayant acté la fusion des six SIAH,

Considérant l'arrêté préfectoral n°1414 du 23 mai 2016 ayant entériné le périmètre du syndicat qui serait issu de cette fusion,

Considérant qu'à l'issue du délai de 75 jours de consultation prévu à l'article 40 de la loi NOTRE, désormais achevé, une majorité de membres des syndicats s'est prononcée favorablement au rapprochement des structures.

Considérant que l'arrêté préfectoral de fusion des syndicats intercommunaux d'aménagement hydraulique de la Suize, de la blaise, Marne Vallage, Bassin Marne Amont, Marne Barrois Vallée et Marne Perthois au sein d'un nouveau syndicat, doit être pris avant le 31 décembre 2016 pour une entrée en vigueur a priori au 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Considérant qu'il y a lieu dans ces conditions, de faire certaines propositions sur ce projet de fusion conformément à l'article 40 de la loi NOTRE du 8 août 2015 sur le nom, le siège et la répartition des délégués au sein du syndicat,

Vu la délibération du Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique Marne Barrois Vallée dont est membre la commune,

Par conséquent, après en avoir délibéré, le conseil municipal de Verbiesles,

Article 1<sup>er</sup> : approuve, dans le cadre de la fusion des syndicats intercommunaux d'aménagement hydraulique de la Suize, de la blaise, Marne Vallage, Bassin Marne Amont, Marne Barrois Vallée et Marne Perthois l'appellation « Syndicat mixte du bassin de la Marne et de ses affluents » pour le syndicat mixte fermé qui sera nouvellement créé.

Article 2 : Approuve que le syndicat mixte fermé issu de la fusion des SIAH et qui sera nouvellement créé fixe son siège social en Mairie de Joinville (52300),

Article 3 : Approuve les règles de répartition des sièges au conseil syndical du syndicat nouvellement créé, proposé par le comité syndical fixé comme suit :

- 1 conseiller syndical par commune ;
- 1 conseiller syndical supplémentaire par tranche de 5000 habitants entamée, au-delà de 5000 habitants ;

Soit au regard des derniers recensements de population :

Saint-Dizier : 6 conseillers

Chaumont : 5 conseillers

Langres : 2 conseillers

Les autres communes, membres des six SIAH : 1 conseiller.

La communauté de communes de Saulx et du Perthois qui adhère au SIAH Marne Perthois mais uniquement pour le bénéfice de la commune d'Ancerville (2734 habitants), aura donc un siège.

Article 4 : Prononce, sous réserve de l'adoption de cette gouvernance, les résultats du scrutin organisé aux fins de désigner les futurs délégués qui siégeront au nouveau conseil syndical issu de la fusion :

Élection d'un délégué titulaire : Mme Virginie Gauthier

Élection d'un délégué suppléant : Mr Stéphane Vernier.

Article 5 : Mme le Maire de Verbiesles est chargée d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin, dont les dispositions ne s'appliqueront que sous réserve que l'arrêté préfectoral les confirme.

Elle sera notifiée au SIAH Marne Barrois Vallée ainsi qu'à Mme le Préfet du département de la Haute-Marne.

### **Questions diverses :**

- Elagage des chemins communaux
- Prévision de changement de quatre compteurs d'eau
- Achat illuminations de Noël
- Les dossiers de subventions pour la réfection du petit lavoir et de la porte de l'église sont en cours.
- Les travaux du Chemin des Sentiers sont en cours
- Nettoyage du chemin communal qui longe le mur de la propriété de Mr De Rouvre
- Bilan Téléthon (25 dons pour 851 €)
- Vœux et galette : le 14 janvier 2017
- Le déménagement de la mairie est prévu le lundi 19 décembre 2016

La date du prochain conseil est fixée au vendredi 10 février 2017 à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 30.

**Séance du vendredi 16 décembre 2016**

**Délibération N°44/2016 : Motion pour le maintien de la Maison centrale de Clairvaux**

**Délibération N°45/2016 : aménagement des salles communales près du grand lavoir**

**Délibération N°46/2016 Travaux de mise en accessibilité de la Mairie – sanitaires  
PMR – mise à jour des dépenses**

**Délibération N°47/2016 : Fusion des syndicats intercommunaux d'aménagement  
hydraulique de la Suize, de la blaise, Marne Vallage, Bassin Marne Amont, Marne  
Barrois Vallée et Marne Perthois**

Marie-Noëlle Hubert

Jean-Marie Duprey

Virginie Gauthier

Philippe Gauthier  
Vernier

Rodolphe Grandjonc

Stéphane

Estelle Grioni  
pouvoir de Sylvain GRIONI

Hervé Henry

Sylvain Grioni  
Absent pouvoir à Estelle GRIONI

Brigitte Bongard

Pascal Briche